

TRAVAIL SUR ECRAN

Références réglementaires

Ecrans de visualisation :

Articles R4542-1 à R4542-19 du code du travail.

Formation à la sécurité :

Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

Périodicité

A définir par l'employeur.

Nombre de participants

10 maximum.

Durée : 3 à 4 heures.

Tarif Inter / Intra : Nous consulter

Délai d'accès : 1 mois

Prérequis : Aptitude physique.

Formacode : 42889 – Environnement physique travail.

NSF : 315 – Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi.

Objectif Pédagogique :

A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de régler les différents éléments composant le poste de travail, afin d'assurer sa santé et sa sécurité.

Déroulement Pédagogique :

Alternance de période théorique et d'exercice pratiques (mise en situation).

Public concerné :

Travailleurs ayant une activité sédentaire devant un écran de visualisation (travail sur poste informatique...) et devant organiser le poste de travail afin de prévenir les troubles musculosquelettiques.

Moyens Pédagogiques :

Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet. Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 50% du temps de formation. Feuille d'émargement à la demi-journée, questionnaire de satisfaction stagiaire, attestation de stage.

Modalités d'évaluation, Validation et Sanction :

En début de la formation – Tour de table avec les stagiaires pour évaluer le niveau moyen du groupe.

Au cours de la formation - Evaluations qualitatives des acquis tout au long de la formation via des exercices pratiques et mises en situation professionnelle, pour valider la compréhension de chaque notion abordée dans le programme de cours.

En fin de formation - Attestation de fin de formation reprenant les objectifs de formation remise aux stagiaires puis signée par le formateur, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

Le QCM permettant de recevoir l'attestation de compétence doit être réalisé par un centre d'examen reconnu par le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer. Examen de fin de formation.

Modalités d'inscription / Modalités particulières :

Inscription possible jusqu'à 15 jours avant le début de la formation, sous réserve de places disponibles, en nous contactant au 06 27 80 42 09 ou par email : tarlet@axeformation.fr

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Renseignez-vous auprès de notre référent handicap au 06 27 80 42 09 ou par email : tarlet@axeformation.fr

PROGRAMME

→ Enseignements théoriques

- Réglementation applicable au travail sur écran.
- Troubles musculo-squelettiques dûs au travail sur écran.
- Prescriptions relatives aux :
 - ✧ Ecrans,
 - ✧ Claviers,
 - ✧ Logiciels,
 - ✧ Périphériques.
- Prescriptions relatives à l'environnement de travail.
- Prescriptions relatives au mobilier de bureau.

→ Enseignements Pratiques

- Etudes de postes in situ.
- Réglage des postes de travail avec les participants.